



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ravages provoqués par les scolytes sur la filière bois

Question écrite n° 31340

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la prolifération galopante du scolyte. Les sécheresses estivales, les hivers doux, et globalement le réchauffement climatique ont pour conséquence la multiplication des scolytes qui attaquent les résineux, épicéas et sapins, tout particulièrement en Bourgogne Franche-Comté. M. le député alerte le Gouvernement sur l'urgence, à l'approche de l'été et des fortes chaleurs, d'empêcher la contamination des bois sains en facilitant l'évacuation de ceux-ci. En outre, il insiste sur l'importance d'autoriser la mise sur le marché des solutions phytosanitaires validées par l'Anses (notamment le « Forester » par brumisation en zone protégée) pour que les bois puissent être traités. Il lui demande la position du Gouvernement sur ces sujets dont il souligne les enjeux déterminants pour les exploitants-forestiers et, au-delà, pour toute la filière bois.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31340

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 octobre 2020

Question publiée au JO le : [28 juillet 2020](#), page 5018

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)